

Relations industrielles Industrial Relations



Introduction

Volume 27, numéro 1-2, 1972

Vocabulaire français-anglais des relations professionnelles
Glossary of Terms used in Industrial Relations (English-French)

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/028295ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/028295ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1972). Introduction. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 27(1-2), 6–9.
<https://doi.org/10.7202/028295ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1972

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

INTRODUCTION

Ce *Vocabulaire des relations professionnelles* que nous livrons au public n'est qu'une partie d'un ouvrage beaucoup plus considérable que nous avons entrepris depuis de nombreuses années: le *Dictionnaire canadien des relations du travail*.⁽¹⁾

Nous avons décidé d'en faire une publication spéciale, car le simple *Vocabulaire* avec ses quatre mille termes et leurs équivalents anglais, même s'il n'est pas exhaustif, répond déjà à un besoin pressant de notre milieu.

Bien avant que le français-langue-de-travail au Québec devienne un slogan politiquement rentable, nous étions déjà convaincu qu'il était d'abord indispensable de fournir aux personnes engagées dans le domaine des relations du travail un instrument qui leur permettrait de connaître les termes utilisés.

Nous nous sommes alors attaché à cette tâche longue et délicate et nous sommes le premier à en reconnaître les imperfections. Un travail semblable n'est jamais achevé. Mais vient un moment où il faut quand même faire une pause et donner aux autres la possibilité de partager le fruit de ses efforts, quitte à y apporter par la suite les corrections et les compléments qui s'imposeront. À vouloir réaliser la perfection dans un domaine où elle n'existe pas, on ne ferait jamais rien.

Nous n'avons aucune prétention en linguistique: cette science n'est pas notre spécialité. C'est simplement à titre de professeur de relations professionnelles cherchant à rendre service à tous ceux qui travaillent au Canada que nous avons préparé cet ouvrage.

Le champ des relations du travail est vaste. Il englobe plusieurs disciplines et techniques. Dans la nomenclature des mots et des expressions que nous avons inclus au *Vocabulaire*, c'est intentionnellement que nous nous sommes refusé à être sélectif et normatif.

Dans tout langage en pleine évolution, il existe un nombre considérable d'expressions nouvelles plus ou moins équivalentes qui cherchent à exprimer une réalité mouvante et changeante. Elles ne sont sûrement pas toutes aussi

heureuses les unes que les autres. Nous avons évidemment nos propres préférences, comme chacun peut les posséder. C'est à dessein que nous ne les avons pas manifestées. De même nous n'avons pas voulu, ainsi que certains nous l'avaient suggéré, nous borner à présenter un vocabulaire de "termes choisis" qui auraient pu faire les délices d'une chapelle de linguistes, mais qui auraient aussi été vigoureusement mis en doute ou contestés par une chapelle rivale. Pour rendre *opting out*, pourquoi nous serions-nous limité à une seule expression alors que l'on parle de "retrait facultatif", "option de retrait", "désengagement"? Nous avons surtout visé à fournir un instrument pratique et utile aux usagers de langue française et de langue anglaise. C'est la raison qui nous a amené à retenir tous les termes courants qui ne nous paraissaient pas manifestement fautifs, au risque de déplaire aux puristes, et laissant délibérément à l'usage et au temps le soin de décider de leur sort.

Comme il n'existe pas de vocabulaire français-anglais des relations professionnelles, nous avons fait appel à notre propre expérience et nous avons puisé dans les publications canadiennes, françaises, belges et internationales, spécialement celles de l'O.I.T. et de l'O.C.D.E. Nous avons aussi pris la précaution de consulter de nombreux spécialistes dont on trouvera la liste ailleurs ainsi que, à l'occasion, plusieurs autres collègues.

À tous ces collaborateurs et conseillers, nous adressons nos remerciements. Nous voulons cependant mentionner d'une façon spéciale le nom d'André Roy qui depuis deux ans a été associé de près à notre travail, ceux de Frances O'Malley, de Roger Chartier et de Léo Roback qui ont révisé avec soin la partie anglaise du *Vocabulaire*.

Sans cette collaboration, nous n'aurions pu mener notre travail à bonne fin. Il est évident que nous restons le seul à assumer pleinement la responsabilité de cet ouvrage.

Gérard DION

QUÉBEC, février 1972

(1) Celui-ci comprendra les définitions de tous les termes du *Vocabulaire* et sera probablement publié à la fin de 1972.

INTRODUCTION

This *Glossary of Terms used in Industrial Relations* now being offered to the public is only part of a much larger work which has been underway for many years: the *Dictionary of Industrial Relations*.⁽¹⁾

We have decided to make this of a separate publication because the *Glossary*, with its four thousand words and their English equivalents, even though by no means exhaustive, will meet a present and growing need in our society.

Long before "French as the working language in Quebec" became a politically effective slogan, we were already aware that it was of prime importance to provide people in the industrial relations field with some way of knowing the terminology in use.

Consequently, we took up this long and delicate task and are the first to realize its imperfections. A work such as this is never-ending. However, there comes a time when one must call a halt and let others share in the fruits of the work so far, subject of course to subsequent insertions of the corrections and additions which will doubtless be required. Working constantly towards a definitive study in a field where perfection is impossible would accomplish nothing.

Linguistics not being our specialty, we make no pretense at being anything but a professor of industrial relations trying to help those in this field in Canada.

The field of industrial relations is wide-ranging, covering many disciplines and techniques. In our choice of words and phrases for the *Glossary*, we have deliberately refrained from being too selective or dogmatic.

In every evolving language, there are many new expressions, more or less equivalent, each trying to express or describe a swiftly changing reality. Certainly, all are not equally appropriate and obviously, we have our own preferences as do others. Again deliberately, we have tried not to let them show. In the same way, we did not wish to limit ourselves, as it had been recommended we do, to publishing a glossary of "selected-terms" which might well have delighted one group of linguists but which would undoubtedly have been vigorously questioned or opposed by another. For example,

why should *opting out* be restricted to a simple phrase when “retrait facultatif”, “option de retrait” and “désengagement” are all in common use? We have tried above all else to fashion a practical and useful tool for both English and French-speaking users. This alone tells us to retain all current expressions which are not obviously incorrect, at the risk of displeasing some purists, and quite intentionally leaving usage and time to determine their fate.

As there has been up until the present time no French-English vocabulary in industrial relations, we have drawn on our own experience and made extensive use of Canadian, French and Belgian publications, as well as those from international sources such as the ILO and OECD. We have also taken the precaution of consulting a number of specialists, whose names are listed elsewhere, as well as a number of other colleagues from time to time.

To all our contributors and advisors, we extend our thanks. However, we should like to make particular mention of André Roy which has been closely associated with the work for the past two years, and Frances O'Malley, Roger Chartier and Léo Roback who revised the English part of the Glossary.

Without their cooperation, we would have been unable to bring our work to such a satisfactory conclusion. However, the author accepts sole responsibility for this work.

Gérard DION

QUÉBEC, February 1972

(1) This work includes definitions of all terms appearing in the Glossary and will probably be published at the end of 1972.